



Communiqué conjoint de la Table de négociations de la Havane - FARC et Gouvernement. - La Havane, le 6 novembre 2013

Les délégations du gouvernement et des FARC-EP informent que :

Nous sommes parvenus à un accord fondamental sur le deuxième point de l'Agenda contenu dans l'Accord Général pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, nommé Participation Politique.

Dans le prochain cycle des conversations, nous présenterons le second rapport périodique conjoint à la Table.

En accord avec cet agenda, nous avons trouvé un consensus sur les thèmes suivants :

1. Droits et garanties pour l'exercice de l'opposition politique en général, et en particulier pour les nouveaux mouvements qui apparaissent suite à la signature de l'Accord final. Accès aux moyens de communication.
2. Mécanismes démocratiques de participation citoyenne, y compris ceux de participation directe, dans les différents niveaux et divers thèmes.
3. Des mesures effectives pour promouvoir plus de participation dans la politique nationale, régionale, locale de tous les secteurs, en incluant la population plus vulnérable, en égalité de conditions et avec garanties de sécurité.

Ce qu'il a été convenu dans son développement approfondit et renforce notre démocratie, en amplifiant les droits et les garanties pour l'exercice de l'opposition, ainsi que les espaces de participation politique et citoyenne. Cela promeut le pluralisme, l'intégration politique, la participation, la transparence dans les processus électoraux et le renforcement d'une culture politique démocratique.

Cela constitue une ouverture démocratique dans le cadre de fin du conflit. La construction de la paix implique une participation citoyenne dans les affaires d'intérêt public, spécialement dans les territoires affectés par la violence et aussi, dans les mécanismes de mise en œuvre du présent Accord.

L'exercice de l'opposition politique est fondamental pour la construction d'une large démocratie. Ceci prendra plus d'importance après la signature de l'Accord Final, qui ouvrira des espaces pour l'apparition de nouveaux mouvements politiques qu'impliqueront des garanties pour l'exercice de la politique.

Nous établissons que, seront convoqués à un événement national tous les porte-paroles de partis et mouvements politiques pour intégrer une Commission qui va définir les grandes lignes du statut de garanties pour les partis qui se déclarent dans l'opposition. Le calendrier sera indiqué dans le sixième point de l'Agenda.

Un accord a été trouvé sur le fait que cette Commission, à travers la réalisation d'un forum, va faciliter la participation de porte-paroles des organisations et des mouvements sociaux,

experts et académiciens pour qu'ils fassent des propositions sur le statut de l'opposition. Et sur ces grandes lignes, nous allons élaborer la normativité qui correspond.

Nous allons impulser également une législation de garanties et la promotion de la participation citoyenne démocratique et d'autres activités que peuvent faire les organisations sociales, sur la base des grandes lignes établies dans cet accord et en écoutant les propositions des porte-paroles des mouvements sociaux dans un autre événement de caractère national.

Par rapport à cela, dans le texte, il est dit que les organisations et mouvements sociaux, en incluant ceux qui surgissent dans la signature du présent Accord, sont appelés à exercer les droits et s'acquitter avec les devoirs de participation citoyenne. Nous cherchons à rendre le pouvoir aux citoyens à travers la participation.

Dans le scénario de fin du conflit, l'accord reprend un ensemble de garanties pour canaliser les demandes citoyennes, en incluant les garanties pour la mobilisation, les réclamations et la convivialité pacifique dans un contexte de démocratie amplifié.

Nous allons ouvrir des espaces supplémentaires pour que les forces politiques, les organisations, les mouvements sociaux et les communautés en général, spécialement celles qui travaillent dans la construction de la paix, puissent donner à connaître leurs propositions et projets dans des milieux institutionnels et régionaux. En plus, nous avons souhaité donner plus de force aux moyens communautaires pour impulser la participation citoyenne.

De cette manière, nous avons décidé d'établir des moyens pour garantir et promouvoir une culture de réconciliation, convivialité, tolérance et de non stigmatisation, ce qui implique un langage et un comportement du respect des idées, tant des opposants politiques comme des organisations sociales et des droits humains.

Dès lors, il est prévu l'établissement de Conseils pour la Réconciliation et la Convivialité tant au niveau national comme dans les territoires afin de conseiller et accompagner les autorités dans la mise en place de ce qu'il a été convenu.

Il a été convenu d'établir un plan d'appui à la promotion des instances démocratiques qui représentent les citoyens face à des organismes d'états qui se sont engagés dans des projets¹ et des observatoires de transparence, avec un focus spécial dans la mise en place du présent Accord. Plus de contrôle de la part des citoyens de l'administration et la gestion publique contribue à la transparence et à la lutte contre la corruption.

Nous avons approuvé une révision intégrale du système de planification participative pour assurer l'effectivité de la participation citoyenne dans la construction et le suivi des plans de développement, qui sera un instrument fondamental dans l'étape de construction de la paix. Pour cette même raison, un certain nombre des mesures a été proposé pour renforcer les conseils territoriaux de planification et à nouveau, garantir l'impact de la participation citoyenne.

Concernant la promotion de pluralité politique, il a été accordé que dans le cadre de la fin de conflit et avec l'objectif de consolidation de la paix, il y aura des changements

1 En espagnol : Veeduría ciudadana

institutionnels pour faciliter la formation des partis politiques et la transition d'organisations et mouvements sociaux avec vocation politique vers sa formation en partis et mouvements politiques.

Dans le cas des nouveaux mouvements, il a été convenu des conditions spéciales, dans une période de transition, pour donner appuis particuliers aux nouveaux mouvements et partis politiques et de cette manière assurer la nécessaire pluralité politique dans la construction de la paix.

Il a été convenu, dans le cadre du renforcement de la démocratie et du pluralisme politique, des moyens pour assurer la transparence dans les processus électoraux notamment dans les zones où il y a le plus de risques de fraude et la promotion de la participation électoral des citoyens, principalement ceux qui habitent dans les régions où l'accès est plus difficile.

En outre, après la signature de l'Accord Final, Mission d'experts sera mise en place pour faire une révision intégrale de l'organisation et du régime électoral, sur la base des meilleures pratiques nationales et internationales, présenter des recommandations pour faire les ajustements normatifs et institutionnels correspondants.

Il a été convenu la création de Circonscriptions Transitoires Spéciales de Paix pour promouvoir l'intégration territoriale et l'inclusion politique des zones spécialement affectées par le conflit et l'abandon, de telle manière que pendant la période de transition, ces populations aient un représentant spécial de leurs intérêts à la Chambre de Représentants, sans préjudice de sa participation dans les élections ordinaires. Ces circonscriptions transitoires existeraient en plus de circonscriptions ordinaires déjà existantes. Elles compteraient avec les garanties d'accompagnement pour assurer la transparence du processus électoral et la liberté de votation des électeurs. Celle-ci va se mettre en marche dans le cadre de fin de conflit, en démocratie et après la signature de l'Accord Final.

Il a été convenu un système intégral de sécurité pour l'exercice de la politique. Nous concevons ce système dans un cadre des garanties des droits, devoirs et libertés et cherche à assurer la protection de ceux qui exercent la politique sur la base du respect pour la vie et la liberté de pensée et d'opinion, pour fortifier et approfondir de cette manière la démocratie et contribuer à créer un climat de convivialité et tolérance, spécialement du nouveau mouvement qui surgisse des FARC-EP a l'activité politique légale.

Les conditions particulières pour le nouveau mouvement qui apparait de la transition des FARC-EP a l'activité politique légale, seront discutés dans le cadre du point 3 de l'Agenda.

La signature et la mise en place de l'Accord Final va contribuer à l'amplification et à l'approfondissement de la démocratie dans la mesure où cela va impliquer la reddition des armes et la proscription de la violence comme méthode de l'action politique pour tous les colombiens, afin de faire une transition vers un scénario où règne la démocratie, avec des garanties pleines pour qui participent dans la politique et de cette manière ouvriront des nouveaux espaces pour la participation.

Finalement, il a été convenu que tout ce qui en lien avec la participation politique incluant sa mise en place se fera en prenant en compte le point de vue de genre et en assurant la participation des femmes.



Ce qui est convenu jusqu'à maintenant fait partie d'un accord plus large que nous espérons trouver rapidement, lequel contient six points. A partir du cycle suivant des conversations nous commencerons la discussion du quatrième point de l'Agenda (troisième en discussion) nommé « Solution au Problème des Drogues Illicites ».

Nous voulons nous souvenir qu'un des principes qui guident ces conversations est que « Rien est accordé jusqu'à ce que tout soit accordé ». Ce qui veut dire que les accord construits ont comme condition d'arriver à faire un pacte sur la totalité de l'Agenda et aussi, que dans la mesure où l'on avance dans la discussion, l'on puisse ajuster et compléter les accord sur chacun des points.

D'un autre côté, les Délégations ont disposé d'un bureau dans l'immeuble où siège La Table de Conversations, pour mettre les divers points et matériels qu'ont envoyé les victimes du conflit à travers des Commissions de Paix du Congrès de la République. Avec cela, ils veulent démontrer leur respect à toutes les victimes du conflit sans distinctions, thème qui doit être abordé dans le cinquième point de l'Agenda des conversations.

Il a été souligné l'apport du bureau des Nations Unies en Colombie et le Centre de la Pensée pour la Paix de l'Université Nationale dans l'organisation des forums réalisés sur les thèmes de Participation Politique et cultures illicites. Nous avons aussi incorporé les apports des tables régionales organisés pour les Commissions de Paix du Sénat et la Chambre des Représentants de la Colombie.

Nous remercions les milliers de colombiens et colombiennes et organisations sociales qui nous ont envoyé leurs propositions et opinions sur les points de l'Agenda à travers les forums, la page Web ou les formulaires qui sont disponibles dans les mairies et régions. Toutes ces propositions ont été reçues par les délégations à La Havane.

Nous remercions particulièrement Cuba et la Norvège, pays garants de ce processus, pour leur appui et pour l'esprit de confiance qu'ils favorisent. Également, nous remercions le Chili et le Venezuela, pays accompagnateurs, à qui les délégations informent périodiquement sur la marche des dialogues.

Ces quatre pays forment un groupe des nations amies du processus que nous saluons spécialement, ainsi que les déclarations d'appui d'autres nations, organismes et leaders internationaux qui renforcent la confiance du chemin actuellement emprunté.

Ces accords fondamentaux sont le résultat d'un travail intense réalisé pleinement par les deux Délégations, toujours dans le désir de paix des colombiens en pensée.